



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 07/04/2022

**Étaient présents :** David ABERGEL - Nadine BELIN – Denis CART-LAMY - Serge CHARNELET - Laurence PLASSIARD – Véronique TERRIEN-ABERGEL - Pascal VABRE – Stéphan ZURITA

**Procurations :** Matthieu MEYNIER à Serge CHARNELET – Régine LARMET à Laurence PLASSIARD - Emmanuelle VUILLET-QUERE à Nadine BELIN

**Absent :** Néant

**Secrétaire de séance :** Stéphan ZURITA

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27/01/2022
2. Présentation des décisions du Maire
3. Approbation du Compte de Gestion 2021 du Budget de la Commune
4. Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget de la Commune
5. Affectations des résultats
6. Vote des taux des taxes directes locales 2022
7. Vote des subventions 2022 aux associations
8. Vote du budget primitif 2022 de la commune
9. Travaux de voirie 2022 convention constitutive d'un groupement de commandes publiques CCGPSL
10. Avenant à la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de construction et de réhabilitation des réseaux eaux usées, pluviales sur la RD113
11. Demandes de subventions 2022
12. Eclairage Public : Transfert de compétence Maitrise d'ouvrage Hérault Energies
13. Eclairage Public : Convention de maintenance des installations par la CESML
14. Eclairage Public : Expérimentation de l'extinction de nuit
15. Convention de mise à disposition de parcelles du domaine privé pour l'installation d'équipements d'un réseau de communications électroniques à Hérault THD
16. Demande de mise en place d'une prestation d'action sociale
17. Révision du RIFSEEP
18. Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels du CDG34
19. Archives communales : dépôt aux Archives départementales
20. Demande d'enlèvement d'un arbre à l'entrée d'une propriété
21. Présentation du rapport d'activité 2020 de la CCGPSL
22. Questions diverses

#### Approbation du Procès-verbal du CM du 27/01/2022

À l'unanimité des présents et des représentés le procès-verbal de la séance du 27/01/2022 a été adopté.

#### Présentation des décisions du Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur Le Maire par délégation du Conseil Municipal (art. L.2122-22 du CGCT) :

- Signature du devis de la CESML pour la mise en conformité de l'armoire d'éclairage public du poste des Garbieides, montant : 2000,93 € TTC

- Signature du devis d'ARTE MANUTENTION pour la réparation du Tractopelle 2512,44€

#### **2022-006 Approbation du compte de gestion 2021 du Budget de la commune**

Monsieur ZURITA présente le compte de gestion 2021 du budget de la commune. Préalablement à l'examen et au vote du compte administratif, et en application des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée est appelée à examiner et à arrêter le compte de gestion 2021 établi par le comptable, Monsieur Le receveur Municipal du Service de Gestion Comptable Est Hérault, lequel justifie l'exécution du budget 2021 de la commune.

A l'unanimité des présents et représentés, le compte de gestion 2021, dont les écritures sont conformes au CA 2021, est adopté.

#### **2022-007 Approbation du compte administratif 2021 du budget de la commune**

Hors de la présence du Maire, Monsieur Stéphane ZURITA, président de séance, présente le compte administratif 2021. Ce document retrace l'exécution du budget et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Il illustre l'ensemble des actions menées durant l'exercice écoulé et notamment, le cas échéant les investissements réalisés ou engagés (recensés en « restes à réaliser »).

Les écritures du compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la commune dégagent les résultats définitifs qui sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le compte administratif est adopté si une majorité de voix ne s'est pas prononcée contre lui.

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2021.

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice
<b>Réalisations</b>			
Section de fonctionnement	335 470,98	532 667,68	+ 197 196,70
Résultat reporté (N-1)		160 000,00	
Section d'Investissement	282 198,48	160 844,15	- 121 354,33
Résultat reporté (N-1)		585 706,09	
<b>Restes à réaliser</b>			
Section d'Investissement	61 207,00	16 240,00	
			<b>Résultats de clôture</b>
<b>Résultat net de clôture - section de fonctionnement</b>			<b>+ 357 196,70</b>
<b>Résultat net de clôture - section investissement</b>			<b>+ 464 351,76</b>
<b>Résultat de clôture</b>			<b>+ 821 548,46</b>
<b>Résultat globalisé (avec RAR)</b>	<b>678 876,46</b>	<b>1 455 457,92</b>	<b>+ 776 581,46</b>

#### **2022-008 Affectation des résultats**

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2021 : 197 196,70 €

Affectation de la totalité à l'excédent reporté au 002 (report à nouveau créditeur au 002 R de fonctionnement) : 197 196,70€

#### **2022-009 Vote des taux des taxes directes locales 2021**

Avec 10 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal FIXE ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 :

- > Taxe Foncière bâti : 48,01% (augmentation de 2% par rapport au taux 2021)
- > Taxe Foncière non bâti : 140%

#### **2022-010 Vote des subventions 2022 aux associations**

- Avec 10 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal décide d'inscrire une enveloppe de 3000€ au Budget Primitif 2022 pour les subventions aux associations
- A l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de :
  - 600€ à l'association du Tennis Club pour l'année 2022
  - 1000€ à l'association Jazz à Junas pour l'année 2022
- Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subvention au collège avec 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

#### **2022-011 Vote du budget primitif 2022 de la commune**

M. Stéphan ZURITA présente le projet de budget primitif 2022 de la Commune, détaillé dans les documents comptables joints qui se résument par section comme suit :

En €	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	904 773,70 €	783 328,46 €
Recettes	904 773,70 €	783 328,46 €

Soit un budget, avec reprise de résultats, équilibré à hauteur de **1 688 102,16 €** en recettes et dépenses.

Il est précisé que le budget est voté globalement et par chapitre en fonctionnement et investissement avec les chapitres opérations d'équipement en investissement.

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif 2022 de la Commune

#### **2022-012 Travaux de voirie 2022 convention constitutive d'un groupement de commandes publiques CCGPSL**

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal adopte le programme des travaux de voirie 2022 présenté, adopte le projet de convention relative à la constitution d'un

Groupement de Commandes Publiques entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et les communes de BUZIGNARGUES, CAUSSE DE LA SELLE, GUZARGUES, LE TRIADOU, LES MATELLES, NOTRE DAME DE LONDRES, SAINT BAUZILLE DE MONTMEL, SAINT MARTIN DE LONDRES, ST VINCENT DE BARBEYRARGUES, VACQUIERES, VAILHAUQUES, VIOLS EN LAVAL, VIOLS LE FORT, pour la réalisation du programme de Voirie 2022 aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique relatif aux groupements de commandes, habilite le maire à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

**2022-013 Avenant à la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de construction et de réhabilitation des réseaux eaux usées, pluviales sur la RD113**

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

**2022-014 Demande de subvention au titre du FIPD 2022**

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide de demander une subvention à la préfecture au titre du FIPD 2022 (Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance) pour les travaux de remise en fonctionnement du système de vidéoprotection : mise en conformité et remplacement des caméras d'entrées du village pour un montant estimatif des travaux de : 19 466,17 € HT soit 23 359,40 € TTC.

**2022-015 Demande de subvention au titre du programme Patrimoine et Voirie 2022**

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Département de l'Hérault au titre du programme Patrimoine et voirie FAIC 2022 pour les travaux de voirie du chemin des Mazes chiffré par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup dans le cadre des opérations de voirie 2022.

**2022-016 Confirmation du transfert de compétence investissement Maitrise d'ouvrage Eclairage Public à Hérault Energies**

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal confirme le transfert à Hérault Energies de la compétence « investissements Eclairage Public et éclairage extérieur », autorise Monsieur le Maire à préparer le procès-verbal de mise à disposition des biens, ainsi que tous documents relatifs à ce transfert de compétence, qui sera soumis à la délibération du conseil municipal d'ici la fin de l'année et à signer toutes les pièces y afférentes.

**2022-017 Eclairage public : Convention de maintenance des installations par la CESML**

Le Conseil Municipal refuse le contrat d'entretien de l'éclairage public proposé par la Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres avec 3 voix pour, 7 voix contre et une abstention,

**2022-018 Eclairage Public : Expérimentation de l'extinction de nuit**

Avec 10 voix pour et une voix contre, le Conseil Municipal décide la mise en place de l'expérimentation de l'extinction totale de nuit sur l'ensemble du village entre minuit et 5h00 du matin à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022

**2022-019 Convention de mise à disposition de parcelles du domaine privé pour l'installation d'équipements d'un réseau de communications électroniques à Hérault THD**

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise la mise à disposition de la parcelle communale AH37 pour l'installation d'équipements d'un réseau de communications électroniques dans le cadre du projet FTTH Hérault « Hérault THD ».

**2022-020 Demande de mise en place d'une prestation d'action sociale**

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide de ne pas mettre en place la prestation d'action sociale APEH.

**2022-021 Révision du RIFSEEP**

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide de modifier le régime indemnitaire des agents communaux, autorise Monsieur Le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA aux agents.

**2022-022 Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels du CDG34**

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide de confier au CDG34 la mission de soutien à la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG34.

**2022-023 Archives communales : dépôt aux Archives départementales**

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide de déposer aux Archives Départementales de l'Hérault les documents suivants :

- Registres d'Etat Civil de plus de 120 ans
- Tous les documents de plus de 100 ans à l'exception des documents cadastraux

**2022-024 Demande d'enlèvement d'un arbre à l'entrée d'une propriété**

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide de maintenir l'arbre.

**Présentation du rapport d'activité 2020 de la CCGPSL**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

**Questions diverses**

- Reversement partielle de la taxe IFER (Centrale photovoltaïque) de la part de la communauté de communes
- Révision de l'attribution de compensation
- JAZZ A JUNAS : Prévision de 700 à 800 personnes (Appel aux bénévoles)
- Présentation de l'AREC avant la commission des Maires de la communauté de communes
- Changement de fonctionnement avec Véronique TERRIEN-ABERGEL qui reprend la commission sur l'environnement à la place de Serge CHARNELET

- Nuit des étoiles en Août 2022
- Prochaine commission sur l'environnement : Mise en place du compostage au niveau des communes
- Printemps du Vin le Samedi 16 Avril à 18h

**FIN DE SEANCE A : 00h15**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Pascal VABRE

